



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 57596

Texte de la question

M. Jean-Marc Chavanne souhaite interpeller M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet du nouveau mode de règlement de la TVA, qui n'est désormais possible que par virement bancaire. En effet, dans le cas d'un problème bancaire relatif aux jours de valeur, c'est l'entreprise qui se voit réclamer des pénalités, à des taux usuriers (5 % par jour), alors même qu'elle a effectué le virement à la bonne date. C'est pourquoi il lui demande quelles décisions le Gouvernement compte prendre pour assumer les conséquences d'un changement unilatéral des conditions de règlement pénalisant les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Chavanne](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57596

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 731